2022-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA GARDE ADHEMAR

Séance du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 février 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15; Présents : 11 ; Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/02/2022.

Présents : Mr LAPLANCHE-SERVIGNE François
Mme MILHAUD Agnès – Mr SIMONIN Georges – Mme COSSIN Sabine - Mr WINAUD-TUMBACH Georges -
M. ROLLAND Antoinette - GAMET Jean-François - CHALET Martine - FARJON Jean Marc - HERBERT Maria - BESSON-LLORET Véronique
Absents : Mme - BIRADES TROCCAZ Emilie — FABRE Nicolas - -
TERLUTTE Guillaume -

Procurations,
BIRADES TROCCAZ Emilie, donne procuration à ROLLAND Antoinette
FABRE Nicolas, donne procuration à LAPLANCHE-SERVIGNE François
BARBET Christine, donne procuration à WINAUD-TUMBACH Georges

Secrétaire de séance : ROLLAND Antoinette

OBJET : FIXATION DU TARIF M3 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de réactualiser le prix de vente du M3 de l'eau potable, et de l'assainissement ainsi que des abonnements.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient d'augmenter le prix du M3 de l'eau potable ainsi que la part abonnement, afin de compenser l'augmentation de notre facture d'énergie électrique. En effet nous sommes sous un groupement de commande avec le SDED, et celui-ci, nous informe qu'à la suite du nouveau contrat il est prévu une augmentation de 77 %, et une simulation en euros de + 12 000.

Calcul de l'augmentation du prix : suivant le tableau ci-dessous et sur une base de consommation sur 2 ans le tarif actuel produit 98 650 euros, avec l'augmentation du prix de l'eau ainsi que de l'abonnement le produit passe à 113 614 euros, soit + 14 964 couvrant le besoin ci-dessus

Accusé de réception en préfecture
026-212601389-20220217-2022-07-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

TRANCHE FACTURATION	MOYENNE CONSO M3 sur 2 ans (-15%)	PRIX DEPUIS 2017	TOTAL € sur prix actuel	PRIX PROPOSE	ENCAISS. PREVU sur nouveau prix
0 A 100 M3	46 136	0.83	38 292.87	0.91	41 983.76
101 A 250 M3	12 395	1.25	15 493.75	1.37	16 981.15
251 A 400 M3	4 828	1.50	7 242.00	1.64	7 917.92
+ DE 400 M3	6 549	2.08	13 621.92	2.28	14 931.72
TOTAL			74 650.54		81 814.55
ABNT (base 500 abnt x12)	6 000 mois	4.00	24 000.00	5.30	31 800
TOTAL GENERAL			**98 650.54**		**113 614.55**
Gain :					**14 964.01**

1. Pour le tarif du M3 de l'eau potable,

Il est proposé à partir de l'année 2022 (2eme semestre) de procéder à une augmentation comme exposé ci-dessus.

Eau Potable : 0.91 € Le M3 (base 100m3 puis tranche ci-dessous)

(Tarif à partir du 2eme semestre 2022)

Répartition pour nos 4 tranches tarifaires :

- **Tranche 1 : de 0 M3 à 100 M3 : prix 0.91**
- **Tranche 2 : de 101 M3 à 250 M3 : prix tranche 1 + 50 %..... 1.37**
- **Tranche 3 : de 251 M3 à 400 M3 : prix tranche 1 + 80 %..... 1.64**
- **Tranche 4 : de 401 M3 et plus : prix tranche 1 + 150 %..... 2.28**

Les prix indiqués étant nets, les abonnés supporteront en plus les redevances pollutions de l'agence du bassin ainsi que la redevance de modernisation des réseaux d'eau dont les coefficients au M3 consommés sont fixés annuellement par les dits organismes.

2. Pour le Prix de l'abonnement mensuel au service de l'eau potable,

Il est proposé à partir de l'année 2022, au 1er juin de procéder à une augmentation comme ci-dessus.

Abonnement eau : 5.30 € /mois

(Tarif à partir du 2eme semestre 2022)

3. Pour le prix du M3 d'assainissement collectif,

Il est proposé pour cette année de ne pas procéder à une augmentation.

Assainissement 0.94 € Le M3

(Prix inchangé depuis la mise en place, 2eme semestre 2014)

Accusé de réception en préfecture
026-212601389-20220217-2022-07-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2022

4. Pour le Prix de l'abonnement mensuel au service de l'assainissement collectif,

Il est proposé pour cette année de ne pas procéder à une augmentation.

Abonnement assainissement collectif : 3 € /mois
(Prix inchangé depuis la mise en place, 2eme semestre 2014)

Monsieur le Maire rappelle que la facturation est semestrielle et que tout branchement au réseau techniquement possible sera effectué par les employés de la Commune dans la limite de 10 mètres, sauf cas exceptionnel.

En ce qui concerne les travaux de réparations, installations, ainsi que les fournitures, matériaux, location de matériel, seront facturés intégralement au pétitionnaire y compris les heures de main-d'œuvre. En outre il est demandé la pose obligatoire d'un regard compteur d'eau normalisé en limite du terrain du pétitionnaire ainsi qu'un regard normalisé voirie pour le branchement à l'égout.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 10 voix pour et 01 voix contre (HERBERT) et 03 abstentions (ROLLAND – BIRADES-TROCCAZ – FARJON)

- **Accepte la proposition l'augmentation du prix du M3 d'eau potable ainsi que de l'abonnement à partir de du 2eme semestre 2022, comme indiqué par Monsieur le Maire,**
- **Prend note des rappels de fonctionnement du service et décide** d'appliquer ces mesures à compter du **2eme semestre 2022.**
- **Précise** que cette délibération annule et remplace la délibération en date du 09/10/2017, N° 2017-02

Fait le 18/02/2022

Le Maire,

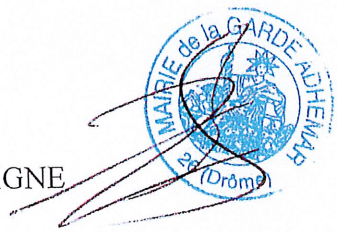

François LAPLANCHE-SERVIGNE

Délibération exécutoire le / /2022 par transmission dématérialisée en Préfecture de La Drôme, ID : N° 026-212601389-2022 -2022- -DE

Accusé de réception en préfecture
026-212601389-20220217-2022-07-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2022